

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 30 JUIN 2010

---

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, IDOIBE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs : Anne-Marie BARRERE à André BERNOS  
Jean-Jacques IDOMENEE à André PAILLAS  
Marie ECHEPARE à Henri GIMENEZ  
Gérard FRECHOU à Louis REY  
Véronique PEBEYRE à Dominique QUEHEILLE  
Dolores CABELLO à Robert BAREILLE  
Fabien REICHERT à Jean-Michel BRUGIDOU  
Jean-Marie GINIEIS à Anne BARBET  
Nathalie REGUEIRO à Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE  
Laurence BORAU suppléante de Didier LOUSTAU  
Jeanine DUTECH suppléante de Yves TOURAINE  
Stéphanie REDAL suppléante de Jean-Pierre TERUEL

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG.

---

### RAPPORT N° 46

#### HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL : FONCTION D'INSPECTION

M. UTHURRY indique que le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale prévoit la désignation d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité du travail.

Cette fonction d'inspection consiste à :

- Vérifier les conditions d'application de la réglementation.
- Proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Il est possible de confier cette fonction, par convention, au Centre de Gestion. Les coûts de cette mission sont imputés sur la cotisation additionnelle déjà versée au Centre.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité prévue par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié et à **SIGNE** la convention proposée en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2010

Suivent les signatures

Le Président,

**Bernard UTHURRY**